



REGLEMENT PROVISOIRE SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION

QUADURO 2019

Règlement particulier de l'épreuve Sommaire

ARTICLE 1 : DÉFINITION

- 1.1 : Organisation
- 1.2 : Programme de l'épreuve
- 1.3 : Comité d'honneur
- 1.4 : Comité d'organisation
- 1.5 : Secrétariat
- 1.6 : Officiels

ARTICLE 2 : RECONNAISSANCES

ARTICLE 3 : MACHINES ADMISES

Identification marquage

ARTICLE 4 : PILOTES

Conditions d'admission des pilotes

ARTICLE 5 : CHARGÉS DES RELATIONS AVEC LES PILOTES

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS

- 6.1 : Demandes d'engagement
- 6.2 : Assurance des Pilotes Etrangers
- 6.3 : Forfait – Annulation

ARTICLE 7 : VÉRIFICATIONS

- 7.1 : accueil pilotes
- 7.2 : Contrôles administratifs

ARTICLE 8 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- 8.1 : Déroulement de l'épreuve
- 8.2 : fin de la course

ARTICLE 9 : ASSISTANCE

- 9.1 : Parc de stationnement
- 9.2 : Parc de ravitaillement
- 9.3 : Zones de panneautage

ARTICLE 10 : PUBLICITÉ

ARTICLE 11 : CLASSEMENT

ARTICLE 12 : PRIX

Art. 1 – DÉFINITION

Le présent texte complète les règlements fédéraux des courses sur sable et le règlement particulier de l'épreuve.

1.1 : ORGANISATION

L'Enduropale du Touquet Pas-de-Calais Organisation (ETO), la Ville du Touquet Paris-Plage, ses services techniques municipaux et le Touquet-Paris-Plage, organisent une épreuve motocycliste internationale d'endurance Tout Terrain, dénommée «14^{ème} Enduropale du Touquet Pas-de-Calais/Quaduro ».

Cette 14^{ème} édition se disputera les 1, 2 et 3 février 2019 et regroupe plusieurs épreuves dont une, objet du présent règlement, sous la forme d'une épreuve QUADURO du Touquet Pas-de-Calais : une course de quads de 2 heures et 30 minutes en solo ou à deux pilotes* le samedi après-midi

**un classement scratch sera établi. De ce classement sera extrait un classement pour les équipages en duo. Les concurrents en solo partiront dans la procédure de départ devant les concurrents en duo. Cette épreuve compte pour le championnat de France des courses sur sable.*

1.2 : PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

3 juillet 2018 : ouverture des inscriptions pour le Championnat de France de courses sur sable

16 septembre 2018 : Fermeture des inscriptions pour le Championnat de France de courses sur sable

15 octobre 2018 : ouverture des engagements

27 décembre 2018 à 23h59 : clôture des engagements à droits minorés (+30€)

24 janvier 2019 à 23h59 : clôture des engagements et arrêt des remboursements, quel que soit le motif

Tarifs d'engagement :

SOLO : 330€ en ligne par CB uniquement jusqu'au 27/12/2018 et 360€ après cette date.

DUO : 390€ en ligne par CB uniquement jusqu'au 27/12/2018 et 420 € après cette date.

Frais d'annulation : 50€

Programme :

Jeudi 31 janvier 2019 14h00 : ouverture du parc de stationnement – Stella plage

Vendredi 1^{er} février 2019

9h00/13h00 : vérifications techniques et administratives au Centre Tennistique Pierre de Coubertin.

17h00/20h00 ouverture du parc de ravitaillement à Stella Plage

Samedi 2 février

8h00 : ouverture du parc de ravitaillement –Stella Plage

13h30 : ouverture du parc fermé – av de l'Hippodrome

13h45 : briefing

14h00 : traversée de la ville en convoi

14h30/17h00 : course

17h15 : Podium Conseil Départemental du Pas-de-Calais / front de mer

20h00 : remise des prix à la salle des Quatre Saisons av de l'Hippodrome

1.3 : COMITÉ D'HONNEUR

Lilyane LUSSIGNOL Maire du Touquet – Président de l'Office du Tourisme du Touquet-Paris-Plage

Daniel FASQUELLE Député du Pas-de-Calais

Jean-Claude LEROY Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Frédéric SCHOTS Président de la Ligue Motocycliste Régionale des Flandres

1.4 : COMITÉ D'ORGANISATION

E.T.O, La Ville du Touquet, ses services techniques, le Touquet Tourisme

Président E.T.O

David HAUQUIER

Président d'honneur

Bernard BAUDOUX

Vice-président

Philippe FLAMENT

Directeur sportif

David HAUQUIER

Direction Logistique générale

Jean-René DELCROIX, assisté de Aurore PRUDHOMME

Responsable logistique sportive

Jean François HANOT

Responsable commissaires

Erick POTEUX

Responsable concurrents & vérifications techniques et administratives : Michel AUBRY

Responsable presse/communication/partenaires

Cécile FRANCOIS, et le Service Evènements de Touquet-Paris-Plage Tourisme : Justine POUILLE,

1.5 : SECRÉTARIAT

Service Evènements, Touquet-Paris-Plage Tourisme.
Place de l'Hermitage F 62520 LE TOUQUET
Tel: +33 (0)3 21 06 82 12 Fax : +33 (0)3 21 06 72 17
serviceevenements@letouquet.com / www.enduropaledutouquet.fr

1.6 : OFFICIELS

Directeur de Course : Gérard BRONDY
Directeurs de course adjoints : Sébastien FOURNIER, Marty LAMOUREUX, Frédéric SCHOTS
Membres du Jury : Pierre LETEVE, Patrick STADLER
Délégué : Jean-Paul MEILLER
Responsable Technique : Serge TISON
Président de commission : Patrick LAMOUREUX
Responsable voie des stands : Philippe BOURRIER
Secrétaire administratif : Marty LAMOUREUX

Art. 2 - RECONNAISSANCES

Tout concurrent (même potentiel) ou membre de son team qui serait surpris, quelle que soit la période de l'année, à circuler avec un engin à moteur dans le massif dunaire ou les plages du littoral dans sa globalité, **sera exclu pour 2 ans de l'épreuve** (en plus des peines encourues suite aux procès-verbaux dressés par les autorités compétentes et la F.F.M.) et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Art. 3 - MACHINES ADMISES

Cf. règlements fédéraux.

Il appartient à chaque concurrent de prévoir des supports pour l'apposition des plaques numéros (2). Une plaque numéro sera installée à l'avant et une autre à l'arrière du Quad.

En dehors du parc fermé, l'organisation n'est pas responsable des éventuels vols de motos. Le pilote détient l'entière responsabilité de sa machine et est tenu de ne pas l'abandonner sans surveillance sur la piste.

Art. 4 - PILOTES

Le nombre maximum de machines engagées est fixé à :

- 400 pour le Quaduro.

Les pilotes doivent être âgés de 15 ans minimum au jour de cette épreuve.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote qu'il estimerait ne pas correspondre à son image, ou à celle du «23^{ème} **Quaduro du Touquet Pas de Calais** » ou encore qu'il estimerait porter atteinte à ses intérêts sportifs ou commerciaux.

Art. 5 - CHARGÉES DES RELATIONS AVEC LES PILOTES

MOTO / QUAD

David HAUQUIER / Michel AUBRY

concurrent-enduropale@letouquet.com / david.hauquier@letouquet.com

www.enduropaledutouquet.fr

6.1 : DEMANDES D'ENGAGEMENTS

• Toute personne qui désire participer au « **Quaduro du Touquet Pas-de-Calais 2019** » doit s'inscrire sur www.enduropaledutouquet.fr ou ffm.engage-sports.com • Pour les pilotes non français, Hors Union Européenne, le pilote devra se présenter muni d'une autorisation de sortie pour : « **23^{ème} Quaduro du Touquet Pas de Calais** » délivrée par leur fédération.

• La demande d'engagement ne sera acceptée et effective que si elle est accompagnée des droits d'inscription. L'inscription en ligne est obligatoire.

• l'attribution des numéros se fera en fonction du règlement établi par la FFM pour les courses sur sable et ensuite, dans toute la mesure du possible, suivant le classement de l'édition 2018.

Pour toute question concernant les demandes d'engagement : concurrent-enduropale@letouquet.com

L'attribution d'un numéro est strictement personnelle et il ne peut être transmis.

Les engagements et numéros de dossards seront attribués mi janvier

La licence « une manifestation » peut être souscrite en ligne (à compter du 1^{er} Janvier 2019) jusqu'à 72H avant le début de l'épreuve sur le site Internet de la FFM à l'adresse : <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net>

En pareil cas, le pilote doit scanner son certificat médical et régler le montant de la licence par CB. Le certificat médical doit être daté de moins d'un an et mentionner que le titulaire ne présente pas « *de contre-indication clinique à la pratique du sport motocycliste y compris en compétition* ». L'utilisation du certificat médical type est fortement recommandée disponible sur www.enduropaledutouquet.fr rubrique concurrents. Aucun certificat médical ne sera délivré sur place. (L'adresse de médecins locaux sera communiquée). Tout certificat médical non valide empêchera la prise de licence. Le tarif de la Licence « une manifestation » (LJB1) est de 125€ si elle est souscrite en ligne.

ATTENTION : toute licence délivrée sur place, le jour des contrôles administratifs, sera majorée de 10€. Le règlement de la licence se fera en espèces ou par carte bancaire le jour des vérifications.

ATTENTION : Les titulaires de licence NPH ne seront pas acceptés puisqu'il s'agit d'une course de masse. Aucune licence « une manifestation » ne leur sera délivrée. .

Nota : les licences UFOLEP ne sont pas acceptées pour cette épreuve.

6.2 : ASSURANCE DES PILOTES ETRANGERS

□ Pour les concurrents étrangers, membres d'une fédération affiliée à la F.I.M Europe

Le pilote de nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne (ainsi que de la Suisse, l'Andorre et le Liechtenstein) titulaire d'une licence délivrée par la FFM bénéficie des mêmes garanties en assurance qu'un pilote de nationalité française et Monégasque.

Toutefois, la garantie des frais médicaux n'intervient qu'en complément du régime de sécurité sociale français (cette disposition, qui peut aussi avoir son importance dans le cas d'un pilote français qui ne bénéficierait d'aucune couverture sociale, doit faire l'objet d'une information précise). Ainsi, l'assureur ne remboursera que les frais non pris en charge normalement par la sécurité sociale française pour les personnes ne possédant pas de régime de sécurité sociale ou de son équivalent pour les étrangers, ce qui peut avoir des conséquences financières très importantes, notamment dans le cas d'une hospitalisation. Cependant, l'assureur propose une garantie facultative pour les licenciés, français ou étrangers, n'étant affiliés à aucun régime de sécurité sociale.

Seuls les pilotes étrangers membres d'une fédération affiliée à la F.I.M Europe (ainsi que la Suisse, l'Andorre et le Liechtenstein) auront la possibilité de souscrire une Licence « une manifestation » pour « **Le 23^{ème} Quaduro du Touquet Pas-de-Calais 2019** ».

❑ **Pour les concurrents étrangers dont la fédération n'est pas affiliée à la F.I.M Europe.**
Ils devront tous être munis d'une licence F.I.M. (Fédération Internationale de Motocyclisme), **SANS AUCUNE EXCEPTION** et de l'autorisation de sortie pour cette épreuve de leur Fédération Nationale reconnue par la FIM.

6.3 : FORFAIT – ANNULATION

Seuls les forfaits signalés directement sur la plateforme internet <https://ffm.engage-sports.com> jusqu'au 25/01/2019, donneront lieu au remboursement des droits d'engagement, seuls 50 € seront retenus pour les frais de dossier.

Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué, pour quelque raison que ce soit, y compris les cas de force majeure.

L'annulation ou le non départ du « **23^{ème} Quaduro du Touquet Pas-de-Calais** », pour quelque motif que ce soit, et de manière non exhaustive, non obtention et/ou retrait des agréments fédéraux, des autorisations de passage, troubles politiques rendant impossible le maintien de la manifestation, défection financière rendant impossible l'organisation technique et sportive de l'épreuve, conditions climatiques, sera considéré comme un cas de force majeure.

Dans cette hypothèse, l'organisateur ne sera redevable envers les concurrents d'aucun remboursement ni indemnités de quelque nature que ce soit.

Art. 7 – VÉRIFICATIONS

7.1 : Accueil pilotes :

Les laissez-passer et les bracelets seront remis à l'accueil « concurrents » situé au centre tennistique « Pierre de Coubertin », parking minute avenue du Château, face au rond-point des sports.

Les accès aux parcs ne se feront que sur présentation des laissez-passer collés sur le parebrise et du bracelet fixé et serré au poignet.

Aucun bracelet supplémentaire ne pourra être fourni à l'équipe du concurrent.

Les plaques et dossards sont fournis par l'organisation.

À l'issue des vérifications, les motos disposent de 10 minutes pour se rendre directement au parc fermé. Tout retard sera pénalisé de 1 minute pour chaque minute de retard.

7.2 : Contrôles administratifs :

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport.
- Pour les concurrents français, Licence compétition annuelle 2019 ou licence « une manifestation ».

Pour les concurrents étrangers, présentation de la Licence FIM EUROPE ou FIM 2019 délivrée par leur Fédération d'origine accompagnée de l'autorisation de sortie « Start Permission » pour courir à l'Enduropale ou licence « une manifestation » délivrée par la FFM.

Les originaux de tous les documents doivent être présentés.

ATTENTION : Ceux qui s'inscriront pour le classement du Premier Touquettois ou départemental (62) devront présenter un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

La présence d'une seule personne accompagnante par concurrent est autorisée pendant les vérifications.

Les extincteurs destinés à être disposés dans chaque stand du parc de travail devront être apportés aux vérifications.

Ils y seront vérifiés et visés par l'organisation. Seuls les extincteurs visés seront considérés comme « valable » dans le parc de travail.

LES DÉCLARATIONS DE PERTE OU DE VOL ET LES PHOTOCOPIES NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

Art. 8 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

8.1 : DEROULEMENT DU QUADURO ET PROCEDURE DE DEPART :

Course de Quads d'une durée de 2 heures et 30 minutes.
Le circuit emprunté pour le Quaduro mesure 13 kms.

Procédure de départ : mise en pré-grille en douze lignes de 50 machines, espacées de 10 mètres, dans l'ordre des numéros de dossard, sur la plage à proximité de l'Aqualud. Les concurrents en solo partiront devant les concurrents en équipage.

Les départs seront donnés toutes les 20'' par lignes espacées de 10 mètres. Les pilotes seront sur leur machine, moteur en marche. Au signal donné par le directeur de course, la première ligne prendra le départ. Le Directeur de course s'avancera vers la deuxième ligne et 20'' après le départ de la première ligne donnera le départ de la seconde, qui partira et ainsi de suite sur toutes les lignes.

Les pilotes devront obligatoirement effectuer deux passages par les stands pendant la durée de l'épreuve (avec ou sans ravitaillement). Si l'épreuve est écourtée sur décision de la direction de course, et ne fait donc pas la durée initialement prévue, l'obligation de passage au stand est annulée.

8.2 : PARC DE RAVITAILLEMENT :

A partir du début de la course, l'assistance ne pourra avoir lieu que dans le ou les parcs d'assistance créés spécialement à cet effet, où chaque concurrent bénéficiera d'un espace de 3mx3m et où ne pourront accéder à pied que 2 mécaniciens et un panneauteur accrédités munis de leur matériel (extincteur visé lors des vérifications et tapis environnemental, conformes aux règles FFM) et de jerricans de 20 litres maximum. Pendant la course, à chaque sortie du parc de travail, les pilotes devront présenter leur bracelet pour contrôle.

La vitesse est limitée à 30km/h dans le parc de ravitaillement et fait l'objet de contrôle radar et/ou de sanctions par les officiels. Les pilotes ont l'obligation d'inscrire leur numéro sur leur stand, barnum ou emplacement. Les dossards jaunes et roses sont regroupés à un endroit dans le parc.

Réservoir :

La réglementation fixe à 22 litres la contenance maximale du réservoir dans la catégorie Quads.

8.3 : FIN DE LA COURSE :

L'arrivée sera jugée au premier passage du leader de l'épreuve sur la ligne d'arrivée à l'issue des 2 heures et 30 minutes de course. Le classement scratch sera établi au tour par tour. (Classement scratch du Quaduro)

Après l'arrivée le retour vers le parc de d'assistance ne pourra se faire que par la piste.

Après la course, le retour à Stella Plage s'effectuera en groupe. La remontée se fera via le centre nautique de Stella Plage à proximité de vos véhicules.

Art. 9 - ASSISTANCE

9.1 : PARC DE STATIONNEMENT :

Un parking d'assistances sera mis en place, sur le front de mer de Stella Plage pour les quads. Chaque équipage quad a droit à un seul véhicule d'assistance. Par véhicule, on entend une longueur comprise entre 4 et 7m. Tout véhicule de plus de 7m sera censé assister plusieurs machines et devra apposer sur son pare-brise au moins 2 vignettes "assistance". Ce parc sera accessible à partir du jeudi à 9h00. Cet emplacement étant un parc de stationnement et non un lieu d'assistance, les barnums et autres structures seront interdites. Un filtrage à l'entrée du parc sera effectué et une surveillance intérieure sera mise en place pour éviter les débordements. Le samedi, le parking d'assistance sera accessible en véhicule uniquement

entre 7h00 et 8h00.

L'accès se fera sur visualisation de l'autocollant spécifique, colle sur le pare-brise du véhicule ; Cet autocollant sera remis à l'accueil concurrent sous présentation de la confirmation de l'engagement. (Imprimée par vos soins)

9.2 : PARC DE RAVITAILLEMENT :

Le parc de travail sera situé sur le front de mer de Stella Plage et disposera d'une entrée et d'une sortie bien distincte. La circulation se fera en sens unique afin d'éviter tout risque de collision. Tout concurrent surpris à créer le désordre en empruntant le parc dans le mauvais sens, ou plus généralement dont le comportement constituerait un danger, ou dont la vitesse ne serait pas significativement réduite, sera passible d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

L'accès au parc de ravitaillement est interdit aux mineurs de moins de 16 ans. Tout concurrent qui aura fait pénétrer un mineur de moins de 16 ans dans le parc de ravitaillement peut se voir refuser le départ.

Ouvert le samedi 27 janvier à 8h00 jusqu'à la fin de l'épreuve, il ne sera accessible qu'aux machines en course et à 2 mécanos et 1 panneauteur badgés par quad.

Ce parc sera divisé en espaces de 3mx3m où devront avoir lieu l'assistance et les changements de pilotes. Ils seront matérialisés par un marquage au sol. Seul du matériel portable manuellement par les mécanos pourra y être déposé.

9.3 : ZONES DE PANNEAUTAGE :

Une zone de panneautage sera matérialisée après la rentrée des machines au parc de ravitaillement, le long de la zone de ravitaillement. Ne pourront se rendre dans cette zone que les panneauteurs munis d'un panneau.

ATTENTION l'accès à ces zones sera limité aux personnes munis de leur bracelet.

Ce ne sont en aucun cas des zones publiques.

Tout refus d'obtempérer pourra entraîner la disqualification du (des) pilotes assistés.

Les bracelets ne sont valables que pour la course considérée.

Art. 10 - PUBLICITÉ

Nous attirons votre attention, et vous rappelons que, conformément aux lois N° 75-616 du 09/07/1976 et N° 91-32 du 10/01/1991, toute forme de communication sur le tabac et l'alcool est interdite sur le territoire français.

Le dossard et les plaques ne peuvent être découpé(e)s et/ou modifié(e)s.

Tout pilote qui aura occulté et/ou modifié une publicité organisation se verra refuser le départ. Un contrôle des dossards et des plaques sera fait à l'entrée du parc fermé par des officiels. Tout concurrent qui aura découpé ou modifié son dossard et/ou sa plaque se verra interdire le départ.

Si la constatation de la non-conformité a lieu après le départ ou si le concurrent ne garde pas parfaitement visible son dossard lors de la cérémonie de remise de prix, il se verra infliger une amende de 1 000€ ainsi que le retrait de sa prime en numéraire.

Les dossards officiels devront être impérativement portés et visibles pendant toute la durée de l'épreuve y compris les cérémonies protocolaires (podium, conférence de presse d'arrivée etc.),

Dans le cas où un pilote souhaiterait intégrer dans le flockage de son maillot personnel les éléments du dossard officiel, il devra respecter intégralement le cahier des charges fourni par l'organisation sur le positionnement, la couleur et les dimensions. **Le BAT est à envoyer pour validation avant impression sur serviceevenements@letouquet.com**

Liste des publicités de l'organisation :

1. Plaque frontale obligatoire
2. 2 plaques latérales obligatoires.
3. Dossard de numéro, obligatoire.

Toute opération promotionnelle ou publicitaire de quelque nature que ce soit et toute opération de communication ou de relation publique pendant ou faisant référence à l'épreuve, toute opération utilisant l'image et l'appellation de

Règlement Quaduro 2019 - Version du 31 oct 2018

l'épreuve, de même que l'utilisation de films, vidéos et photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et sera soumise à droits à régler auprès de l'organisateur, sous peine de poursuites.

La diffusion d'images, par tout moyen et sur tout support, pendant la course est strictement interdite, même dans un cadre non commercial sauf autorisation expresse de l'organisateur. Cette disposition fera l'objet de poursuites en cas de non-respect.

En participant à la course, le concurrent accepte expressément que l'organisation ou ceux qu'elle a délégué, utilisent et diffusent les images le représentant ou sur lesquelles il apparaîtrait, photographies, vidéos, programmes TV, par voie hertzienne, les réseaux filaires (câble, FTTx, ADSL), par satellite, IPTV, ainsi que via internet réseaux sociaux, les réseaux mobiles et par tout procédé ou support au choix de l'Organisateur tels que VOD, Replay, quels que soient les terminaux de visualisation et quelles que soient les normes permettant la diffusion d'images fixes ou animées et les fonctionnalités des éventuels systèmes de contrôle d'accès utilisés.

L'organisation ne saurait être tenue responsable de la perte de caméras embarquées ou tout autre matériel sur le circuit pendant la course.

Art. 11 - CLASSEMENT

Affichage des résultats :

Les classements scratch seront affichés, après validation du jury, près de l'accès de la salle du jury (sur le côté droit de l'Aqualud – bar de l'Enduro) sur le site: www.enduropaledutoquet.fr

Seront récompensés les pilotes suivants :

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement SCRATCH
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Quad FEMININ
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} Quad JUNIORS
- 1^{er} Quad TOUQUETTOIS (sur justification de domicile)
- 1^{er} Quad DEPARTEMENTAL (62) (sur justification de domicile)
- 1^{er} Quad Vétéran +37 ans
- 1^{er} Quad SUPER VETERAN, + 50 ans
- 1^{er} Quad EQUIPAGE

Art. 12 - PRIX

Les pilotes devront être présents à la remise des prix. Toute absence entraînera la suppression des prix en numéraire.

Les prix suivants seront distribués:

- **1^{er} au classement Scratch : 6.000 €**
- **2^{ème} au classement Scratch : 2.500 €**
- **3^{ème} au classement Scratch : 1.000 €**

Total des prix distribués 9.500 €

Des lots offerts par les sponsors pourront être ajoutés.